



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel**

Affaire suivie par Françoise PEYRE / Aurélie VERMEZ
francoise.peyre@loiret.gouv.fr ;
aurelie.vermez@loiret.gouv.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Séance du jeudi 21 octobre 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques s'est réuni le 21 octobre 2021 à 9h00 à la préfecture du Loiret, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret.

En l'absence de remarque, le compte-rendu du CODERST du 1^{er} juillet 2021 ainsi que celui de septembre, conduit par voie électronique, sont approuvés à l'unanimité.

Rapport pour information / Programme d'actions Nitrates **Modalités de gestion de la couverture minimale des sols pendant les inter-cultures et** **dérogations cadrées par les dispositions de l'article L. 281-5 du code de l'environnement**

Le dossier est présenté par Monsieur Florent LE CAER de la Direction Départementale des Territoires.

M. MICHEL appelle l'attention sur les nombreux contentieux actuellement en cours en France par rapport aux taux de nitrates dans l'eau destinée à la consommation humaine. Il convient de garder la possibilité de revoir les plans d'actions (mesures du programme d'actions national et des programmes d'actions régionaux relatifs à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles) et d'être vigilant par rapport aux dérogations accordées dans le cadre de la souplesse de mise en œuvre de la mesure étudiée aujourd'hui (couverture minimale des sols).

Mme BELLANGER informe qu'il n'y a pas eu de demande de dérogation cette année. Même si le délai entre les moissons et la date de mise en place des cultures intermédiaires piège à nitrates - CIPAN a été courte, il n'y a pas eu de problème d'implantation.

M. PAPET demande si la date est fixée à la fin août.

M. LE CAER répond que la date d'implantation est fonction des conditions de récolte puis de déchaumage (humidité résiduelle pouvant faciliter le semis du couvert) conduisant à la prise de décision sur l'assolement du printemps et donc à la nécessité de couvrir le sol dans l'attente.

M. PAPET demande si ces dates conviennent à la profession agricole.

M. BICHON constate qu'il n'y a pas d'unicité dans le département. Par exemple entre PIERREFITTE LES-BOIS et GIEN, distantes de 30 kilomètres, les moissons sont faites en général avec 15 jours d'écart. Cet écart est donc encore plus conséquent entre la Beauce et PIERREFITTE-LES-BOIS. Les CIPAN ne sont donc pas toutes semées à la même date.

M. LE CAER constate que les agriculteurs connaissent les règles mais qu'elles peuvent être rappelées par l'administration. Le cadrage régional proposé pour les dérogations à l'implantation des CIPAN pourra proposer qu'une échelle infra-départementale soit retenue (analyse agrométéorologique).

Extension d'une chambre funéraire à Gien

Le dossier est présenté par Monsieur Philippe GUERRIER de la Préfecture du Loiret, Bureau des élections et de la réglementation, en présence de Madame Charlotte FROMENT, architecte et représentante de la Société CATON

M. PLACE demande depuis quand cette chambre funéraire est en exploitation.

M. BICHON pense qu'il y a au moins 20 ans.

M. GUERRIER remarque que des renouvellements ont déjà été demandés, sans soulever de problème.

Mme FROMENT informe qu'il s'agit d'une extension pour la salle de cérémonie pour une chambre funéraire existante. La configuration architecturale reste la même. Un parking sera également créé sur le site.

Sortie de Mme FROMENT

Les membres du CODERST émettent un avis favorable à l'unanimité

Le Président remercie les membres du CODERST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h10.

Le Président,


Benoît LEMAIRE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du jeudi 21 octobre 2021.

Étaient présents :

- M. LEMAIRE, Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,
- M. PLACE, Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP),
- Mme PEYRE, représentant la DDPP,
- M. LE CAER, représentant la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- M. GUERRIER, représentant la PREFECTURE, Direction de la citoyenneté et de la légalité, Bureau des élections et de la réglementation.
- M. CONNESSON, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- M. MICHEL, représentant la Directrice Régionale de l'Agence de Santé (ARS),
- M. MANDON, représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- M. BICHON, (titulaire) Adjoint au Maire de Gien,
- M. DARMOIS, (titulaire), Maire de Nevoy,
- M. PAPET, (titulaire), représentant les associations agréées de protection de l'environnement,
- M. DELHOMELLE, (suppléant), représentant les associations agréées de protection de l'environnement,
- M. DELLIAUX, (titulaire), représentant les associations agréées de pêche,
- M. TINSEAU, (suppléant), représentant les associations agréées de pêche,

M. TERRANOVA, (titulaire), représentant les associations agréées de Consommateurs,
Mme BELLANGER, (titulaire), représentant de la profession agricole désignée par la
Chambre d'Agriculture,
M. ERNST, (titulaire), représentant les industriels exploitants d'installations classées pour la
protection de l'environnement désignés par la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
M. le Professeur REMOND, (titulaire), Polytech Orléans, représentant les experts,
Mme le Docteur ROBIDA, (titulaire), désignée par l'Ordre National des Médecins Conseil
Départemental du Loiret,
Mme le Docteur GRIVET, (suppléante), désignée par l'Ordre National des Médecins Conseil
Départemental du Loiret,
M. SAADA, représentant les experts désignés par le BRGM,
Mme CHENESSEAU, (titulaire), Chef de projet à Orléans Métropole, représentant les
experts,
M. CHIGOT, (titulaire), Coordonnateur des hydrogéologues agréés du Loiret,
M. le Docteur MAISONNEUVE, représentant l'ordre des vétérinaires dans le Loiret

Étaient excusés :

M. le Capitaine FOURNIER, représentant le Directeur du Service Départemental
d'Incendie et de Secours (SDIS),
Mme NICOLAS, représentant la Directrice Régionale de l'Agence de Santé (ARS),
M. GAURAT, (titulaire), Conseiller Départemental du Canton du Malesherbois
M. GRANDPIERRE, (titulaire), Conseiller Départemental du canton de Lorris,
M. BONSERGENT, (suppléant), représentant les associations agréées de Consommateurs,
M. CHALINE, Maire de Pithiviers-le-Viel,
M. KHAIRALLAH, (titulaire), Délégué académique à la formation des personnels,
Mme DAELE, (suppléante), chargée de recherche au CNRS,
Mme ADAM, (titulaire), représentant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret,